

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : Versement d'une subvention à l'association « Le
Souvenir Français »**

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-cinq du mois de septembre, à 20h00,
Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de
la Commune de Mériel, sous la présidence de Monsieur Jérôme FRANÇOIS, Maire, dûment
convoqués le 19 septembre 2025,

Étaient présent(e)s :

M. FRANÇOIS, Maire - Mme QUESNEL - M. CHAMBERT - Mme TOURON - M. COURTOIS
- Mme SANTOS FERREIRA - M. BERGER - Mme MAGNÉ - M. CHAMBÉLIN - Mme
BOUVILLE - M. GONIDEC - Mme FONTAINE AUGOUY - M. BEAUNE - M. ANQUETIL - M.
BRUCKMÜLLER - Mme ROBERTO - M. BELLACHES - M. JEANRENAUD - Mme
DENEUVILLE - M. ROUXEL - M. RUIZ - Mme DOUAY

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absent(e)s :

Absents excusé(e)s :

Mme LAPLAIGE donne pouvoir à M. BELLACHES
Mme NORMANT donne pouvoir à Mme MAGNÉ
M. GRANCHER donne pouvoir à M. CHAMBERT
Mme ANDRÉAS donne pouvoir à M. BEAUNE
M. VACHER donne pouvoir à M. RUIZ
M. NEVE donne pouvoir à M. ROUXEL
M. DUMONTIER donne pouvoir à Mme DOUAY

Secrétaire de séance : M. BELLACHES

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de présents :	22
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre de votants :	29

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le constat de détérioration de monuments aux morts et sépultures des
défunts « Morts pour la France » au sein des cimetières de Mériel,

CONSIDÉRANT que l'association « Le Souvenir Français », par des opérations de
restauration, assure l'entretien des sépultures, plaques et monuments commémoratifs,

CONSIDÉRANT que l'association engagera prochainement une campagne de rénovation du
monument aux morts situé dans l'ancien cimetière et de sépultures de défunts « Morts pour

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

26 SEP. 2025

SLO

ID : 095-219503927-20250926-DELIB38_092025-DE

la France » dans le nouveau cimetière de manière bénévole et qu'il est
l'association une subvention de 300€

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE D'ACCORDER une subvention de 300€ à l'association « Le Souvenir Français »
dans le cadre d'opérations de restauration des sépultures, plaques et monuments
commémoratifs.

DIT QUE les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Jérôme FRANÇOIS

